

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Poitiers, le 02/06/2017

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE POITIERS**

15, rue de Blossac  
CS 80541

86020 POITIERS CEDEX  
Téléphone : 05.49.60.79.19  
Télécopie : 05.49.60.68.09

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00

E17000102 / 86

Monsieur le Président  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRAND COGNAC  
6 rue de Valdepenas  
CS 10216  
16111 COGNAC CEDEX

Dossier n° : E17000102 / 86  
(à rappeler dans toutes correspondances)

**COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**Objet** : la révision de la carte communale sur le territoire de la commune de Mosnac

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Philippe THIERY, demeurant 4 route des Chabots, BALZAC (16430) (tel : 06.78.52.17.75) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Le greffier en chef,

  
S. TESTON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

01/06/2017

N° E17000102 /86

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 19/05/2017, la lettre par laquelle le Président de la communauté d'agglomération de Grand Cognac demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*la révision de la carte communale sur le territoire de la commune de Mosnac ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

Vu le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Philippe THIERY, demeurant 4 route des Chabots à BALZAC (16430), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération de Grand Cognac et à Monsieur Philippe THIERY.

Fait à Poitiers, le 01/06/2017

Le Président,

signé

François LAMONTAGNE

